



COMMUNE DE
ST-LEGIER-LA CHIESAZ

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement communal sur la protection des arbres du 10 février 2011, la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz soumet à la consultation publique du

3 au 23 octobre 2017

sur les parcelles n^{os} 1475 et 1049, propriétés de la Fondation Eben-Hézer et de la commune de St-Légier-La Chiésaz sises à la route des Deux-Villages 92, 94 et 96 et au chemin de l'Eglise

UNE DEMANDE D'AUTORISATION

pour l'abattage de 25 arbres protégés, diamètres des troncs dès 30 cm et plus, avec plantations compensatoires, conformément au dossier d'enquête n° 2955-17 actuellement en consultation

Le dossier est déposé au Bureau technique (rez-de-chaussée inférieur) où il peut être consulté.

Les observations ou oppositions éventuelles devront être adressées à la Municipalité jusqu'au 23 octobre 2017, délai d'intervention.

LA MUNICIPALITE